2007-04112/

*Ministère des Finances*

# Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 29 mars 2007
2007-028

## Le ministre des Finances dépose un projet de loi pour mettre en œuvre des mesures contenues dans le budget de 2007

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a déposé aujourd'hui à la Chambre des communes un projet de loi pour mettre en œuvre des mesures fiscales qui ont été proposées dans le budget de 2007 et exposées en détail dans l'avis de motion de voies et moyens déposé le 27 mars 2007.

« Les mesures législatives déposées aujourd'hui mettront en œuvre d'importantes mesures annoncées dans le budget de 2007 et aideront à concrétiser la vision présentée dans *Avantage Canada*, le plan économique à long terme du nouveau gouvernement du Canada, a déclaré le ministre Flaherty. Elles accordent des allégements fiscaux dont les familles et les entreprises ont grandement besoin et favorisent la création des avantages économiques essentiels à faire du Canada un pays plus fort et plus concurrentiel à l'échelle internationale. »

- La mise en place d'un crédit d'impôt pour enfants de 2 000 $ qui se traduira, pour plus de trois millions de familles canadiennes, par un allégement fiscal pouvant atteindre 310 $ par enfant.

- La majoration du montant pour conjoint et d'autres montants, ce qui se traduit par un allégement fiscal maximal de 209 $ dans le cas d'un particulier qui assure le soutien de son conjoint ou d'un contribuable célibataire prenant soin d'un enfant ou d'un proche.

- La mise en oeuvre du Plan d'équité fiscale, qui engendrera des économies d'impôt additionnelles de plus de 1 milliard de dollars annuellement pour les pensionnés et les aînés du Canada, notamment en permettant le fractionnement du revenu de pension.

Outre les mesures énoncées dans l'avis, le projet de loi déposé aujourd'hui comprend les mesures suivantes :

- La mise en œuvre de la *Loi sur les allégements fiscaux garantis*, qui traduit l'engagement du gouvernement d'affecter chaque année les économies de frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette fédérale à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers.

- La modification de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* afin d'établir, selon la nouvelle formule, les paiements de péréquation aux provinces et aux territoires pour l'exercice débutant le 1er avril 2007.

- Le versement de 1,5 milliard de dollars dans l'écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques, pour appuyer de grands projets sur la qualité de l'air et les changements climatiques.

- L'affectation d'une somme maximale de 612 millions de dollars pour aider les administrations qui ont pris l'engagement de mettre en application des garanties de délai d'attente pour les patients.

- L'affectation de 300 millions de dollars à un programme de vaccination de grande envergure pour protéger les femmes contre le cancer du col de l'utérus.

- Un financement prévisible et à long terme pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui vient à l'appui de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, notamment le développement de la petite enfance ainsi que l'apprentissage et la garde de jeunes enfants.

- L'autorisation au ministre des Finances de fournir un financement à l'Agence de consommation en matière financière du Canada aux fins d'activités éducatives en matière financière.

- La modernisation des règles sur la faillite et l'insolvabilité de sorte que les contrats financiers admissibles fassent l'objet d'une protection juridique complète.

- L'amélioration du pouvoir d'emprunt du gouvernement, notamment par la consolidation des emprunts effectués par les grandes sociétés d'État.

Les dispositions visant la mise en œuvre du reste des propositions fiscales du budget de 2007 sont en préparation et seront comprises dans un autre projet de loi qui sera présenté ultérieurement.

Des notes explicatives détaillées sur les mesures fiscales figurant dans le projet de loi déposé aujourd'hui seront bientôt disponibles sans frais sur le site Web du ministère des Finances. On pourra aussi s'en procurer des exemplaires imprimés, au coût de 10 $, en communiquant avec le Centre de distribution du ministère au 613-995-2855.

De plus amples renseignements sur le budget déposé le 19 mars 2007 sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :


Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(613) 996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
(613) 996-8080


**www.fin.gc.ca**

*Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.*